

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois d'octobre à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

### **ETAIENT PRESENTS :**

MM. HAYART Daniel, HAYART Damien, DURETZ, CHARVET, KARLINSKI, VERLEY, VERHAEVERBEKE, THIBAUT, LAMBIN, BERTAUX, LAMARQUE, TROUILLET.

### **POUVOIRS DONNES :**

- Madame Magali DUMORTIER à Monsieur Philippe DURETZ
- Madame Isabelle DELMER à Madame Yvonne BERTAUX
- Madame Valérie LEPETZ à Madame Colette LAMARQUE

### **ABSENTS :**

- Madame Catherine WALTER-LEGRAND
- Monsieur Frédéric DE SIETER
- Madame Cassandre CABOUR
- Madame Juliette LECOEUICHE

### **1) MODALITES D'ORGANISATION DE LA SEANCE**

Afin de retranscrire au mieux les débats, Monsieur le Maire propose d'enregistrer cette séance de conseil à l'aide de dictaphones.

Avis du Conseil : 15 voix POUR

Monsieur le Maire propose également de désigner Monsieur Damien HAYART en tant que secrétaire de séance et Madame Jenny GIUBLESY comme auxiliaire.

Avis du Conseil : 15 voix POUR

### **2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la réunion du précédent conseil municipal vous a été transmis, Monsieur le Maire propose donc de soumettre ce procès-verbal au vote.

Avis du Conseil : 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (JS THIBAUT)

### **3) DEBAT SUR LE PADD**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Damien HAYART, premier adjoint, qui a travaillé avec quelques élus sur ce thème et qui a retranscrit ces débats sous forme d'un power-point qui a été transmis à tous.

Ce document sera annexé au présent compte-rendu.

Avis du Conseil : 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (JS THIBAUT)

### **4) RECRUTEMENT D'UN CONTRAT PEC POUR SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose de créer un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de 20 h par semaine à compter du 8 novembre 2021 pour une durée de 9 mois.

Cet agent sera affecté au service de restauration (cantine + mercredis récréatifs) et au ménage (salle polyvalente avec les autres agents + ménage les mercredis et pendant les vacances scolaires).

Ce poste était auparavant occupé par une personne en CDD mais il est plus intéressant pour la commune de prendre ce genre de contrat qui est remboursé par l'Etat à hauteur de 65 % du salaire brut.

Avis du Conseil : 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (JS THIBAUT)

### **5) SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS MEL – TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE POUR TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Damien HAYART, adjoint aux travaux et Monsieur Hubert CHARVET, conseiller délégué à la FEAL.

Ce fond de concours est proposé dans le plan « Air Climat Energie » métropolitain, ce dernier a été mis en place pour soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique des bâtiments.

Pour rappel, la MEL peut participer, dans le cadre de ce fonds de concours, à hauteur de 40 % des dépenses éligibles (isolation thermique, solaire), dans la limite d'une enveloppe maximale de 500 000 € par an.

Nous pouvons solliciter ce fonds de concours pour des travaux d'éclairage public.

Monsieur Damien HAYART laisse la parole à Monsieur Hubert CHARVERT.

Explications :

Monsieur CHARVET explique donc que la FEAL travaille avec PROVAL qui est une société d'ingénierie.

Il rappelle que la commune a encore beaucoup de lampes d'éclairage public qui sont assez énergivores, il a donc été prévu de remplacer 175 lampes du réseau, réparties dans tout le village qui en comporte actuellement 450, ainsi que leurs supports. Certaines ne seront pas à remplacer car récentes, exemple nouveau lotissement.

Il explique que la société PROVAL a défini des « priorités » pour les lampes et supports à changer dans le village.

Lorsqu'on change du matériel, il faut faire la « lignée » entière, certains se trouvent par exemple dans les champs mais il convient de changer l'ensemble.

Cette rénovation permettra de réaliser des économies d'énergie de 50% minimum, avec la possibilité d'atteindre les 70% par les programmations d'abaissements au niveau des drivers gradables, selon les plages horaires qui peuvent être de 23H00 à 05H00, par exemple.

Avec la nouvelle technologie qui va être mise en place, chaque lampe pourra être réglée de manière séparée, dès le départ.

Ces travaux seront donc réalisés par la FEAL, en charge de cette compétence, mais restent bien d'un besoin et d'un financement communal (via la FEAL).

Ces lanternes sont choisies également afin de répondre à l'éligibilité aux CEE, et aux normes environnementales en vigueur. Dans cette optique, il convient pour la commune de solliciter la participation de la MEL dans le cadre du fonds de soutien dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

Un tableau récapitulatif avec le plan de financement prévisionnel a été distribué.

Pour rappel, la part communale qui y est mentionnée est financée intégralement par la FEAL.

Néanmoins, c'est à la commune de déposer la demande de Fonds de concours auprès de la MEL.

Dans cette optique, il convient pour la commune de solliciter la participation de la MEL dans le cadre du fonds de soutien dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

Avis du Conseil : 15 voix POUR

## **6) SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS MEL – TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE POUR AUDIT ENERGETIQUE PROJET NOUVELLE ENTREE D'ECOLE**

Monsieur le maire laisse une nouvelle fois la parole à Monsieur Damien HAYART qui explique que, dans le cadre des futurs projets d'école, il convient de réaliser au préalable un audit énergétique avant travaux qui peut également être subventionné par la MEL dans le cadre du fonds de concours. Cet audit permettra à la commune de solliciter telle ou telle subvention en fonction des conseils énergétiques donnés dans cet audit.

Ce dernier nécessite une délibération à part puisque la demande de Fonds de Concours doit être sollicitée avant la signature du devis.

Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT demande si cet audit va être fait avec la MEL ? Monsieur Damien HAYART lui répond dans l'affirmative et lui donne les explications adéquates.

Avis du Conseil : 15 voix POUR

## **7) DESIGNATION MAITRE D'ŒUVRE PROJET NOUVELLE ENTREE D'ECOLE**

Monsieur le Maire laisse une nouvelle fois la parole à Monsieur Damien HAYART pour ce point.

Dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de l'école Jean Monnet, de la création d'un accès à la salle Schuman et des aménagements extérieurs, la commune a lancé un marché de maîtrise d'œuvre en date du 12 juillet 2021.

Les candidatures ont été réceptionnées jusqu'au vendredi 20 août, nous en avons eu 6.

Après une première phase de sélection, 5 candidatures ont été retenues et des pièces complémentaires ont été demandées ; le candidat écarté n'avait pas assez de références au niveau des ERP sur lesquelles il avait travaillé.

Le mercredi 20 octobre 2021, les candidatures ont été étudiées.

L'attribution a été réalisée sur l'analyse de la note méthodologique, d'une lettre de motivation, d'un calendrier prévisionnel et du coût de la prestation.

<b>CANDIDATS RETENUS</b>	<b>NOTE Méthodologique Lettre de motivation Calendrier sur 65 pts</b>	<b>COÛT</b>	<b>NOTE du PRIX sur 35 pts</b>	<b>TOTAL OBTENU</b>	<b>CLASSEMENT</b>
BUREAU FACE B	55	162 620,00	33,62	88,62	2
BAUDRENGHIEN -DESGARDIN	58	198 950,00	27,48	85,48	3
YVES WOZNIAK	65	176 460,00	30,99	95,99	1
MV2 ARCHITECTE	47	156219	35	82	4
EVELYNE CARON	26	195490	27,97	53,97	5

Le classement proposé a été validé.

Une négociation avec Monsieur Wozniak a été faite afin de baisser son prix puisque le marché offrait cette possibilité.

Le marché a été conclu pour un montant de 155 700 € HT.

Monsieur Damien HAYART propose donc de désigner Monsieur WOZNIAK en tant que maître d'œuvre pour ce projet.

Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT émet la remarque que cet architecte doit être très performant car c'est souvent lui qui remporte les marchés de travaux sur Illies, c'est également cette personne, selon lui, qui avait déjà travaillé sur les plans.

Monsieur Damien HAYART répond par l'affirmative et donne quelques explications, il précise que les plans qui avaient été réalisés portaient sur l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux.

Avis du Conseil : 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (JS THIBAUT)

## **8) INFORMATIONS DIVERSES**

- Démission de Monsieur Daniel BOYER du Conseil Municipal qui sera remplacée par Madame Cassandre CABOUR dès le prochain conseil municipal.
  
- Remboursement via une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de la somme de 157.70 € (compte 6574, subvention de fonctionnement aux associations). Madame Colette LAMARQUE explique que c'est le Comité des Fêtes qui a payé cette somme pour le pot organisé lors du forum des associations, il s'agit d'une erreur.
  
- Le chantier de constructions des réseaux pour la zone d'activités Illies-Salomé sont terminés, la voie sera libérée le mercredi 27 octobre 2021 avec une quinzaine de jours d'avance.
  
- Le 27 octobre 2021, il y aura également l'ouverture du magasin Brico Cash.
  
- Le terrain situé rue Maurice Bouchery à côté de la société LAMBIN a été acheté par la société PROTERAM qui va y construire 16 habitations : 5 en accession et 11 lots libres.
  
- Les travaux d'assainissement du Hameau du Transloy ont commencé, ils vont durer 6 à 8 mois selon la météo. Ils seront suivis par des travaux d'enfouissement d'un réseau haute-tension et la voirie interviendra en dernier.
  
- Les 24 logements à l'Orée du Golf seront terminés pour la fin de l'année si tout va bien ; nous avons beaucoup de demandes. Ils seront habités courant février – mars 2022.
  
- Les logements pour personnes âgées de la rue Lamartine sont en cours de rénovation, plusieurs personnes ont déjà retrouvé leurs logements rénovés.

Fin de séance à 20h39